



Villeneuve
Saint Georges

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 AVRIL 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ANNEE 2019

2° SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire soussignée
certifie que le compte rendu
de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux

SÉANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 4 avril, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame la Maire Sylvie ALTMAN (sauf pour le point 6), Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Sylvie RICHETON, Yannick PILATTE, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, José GRACIA, Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Alexandre BOYER, Insaf CHEBAANE, Nadia BEN MOUSSA, Michel FAÏSSE, Cindy DALAIZE (installée conseillère municipale en remplacement de Dominique JOLY).

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Elsa BARDEAUX a donné procuration à Christian JONCRET
Guillaume POIRET a donné procuration à Laurent DUTHEIL
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Nathalie DINNER
Julia MORO a donné procuration à Jean-Pierre DAVIDE
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Marema GAYE

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Sylvie ALTMAN (pour le point 6)
Bénédicte BOUSSON-JANEAU
Mohamed BEN YAKHLEF
Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN
Mubbashar KHOKHAR
Imen GUEDDA
Pierre MAILLOCHON
Marie-Christine PEYNOT
Jean-Paul ESPINAR

Philippe GAUDIN
Jocelyne LAVOCAT
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT
Kristell NIASME

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Manuel MENAL, Directeur général des services
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services
Cindy RODRIGUES, Directrice générale adjointe des services
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services
Aurore RANÇON MEYREL Directrice des affaires juridiques, des assemblées et de l'achat public

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Nadia BEN MOUSSA** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Il est procédé à un appel nominal.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE MADAME LA MAIRE

Mme la Maire

J'ai reçu la démission de M. Dominique JOLY qui est remplacé par Mme Cindy DALAIZE à compter de cette séance.

À la suite du décès de M. Charles KNOPFER, à qui nous allons tout de suite rendre hommage, un poste de conseiller municipal est vacant. le nouveau conseiller sera installé au prochain conseil municipal.

Je vous propose de rendre hommage à M. Charles KNOPFER.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce conseil municipal est évidemment particulier. Les drapeaux sont en berne. Hier, nous étions nombreux au cimetière parisien de Bagneux pour accompagner notre ami Charles. Mardi, nous lui rendions également hommage sur le parvis de la mairie. Sa disparition brutale a provoqué un choc et une grande émotion. Nous perdons un homme de grande valeur, un élu que nous aimions beaucoup, et qui était très cher à notre cœur.

Charles était d'abord un humaniste, au sens plein du terme, un homme d'une grande gentillesse maniant l'humour au sérieux du débat d'idées. Un regard malicieux qui humanise et vous met tout de suite à l'aise. Il cultivait la passion des idées, de l'histoire. Il avait été extrêmement touché par la cérémonie que nous avons organisée, il y a quelques semaines, en l'honneur de cette famille villeneuvoise qui avait caché des enfants juifs pendant la guerre.

Cette initiative avait ravivé en lui des souvenirs intimes. Charles était aussi un enfant juif caché. Il me rappela alors qu'il ne devait sa vie qu'au geste remarquable d'un policier qui avait prévenu sa famille, juste avant la rafle du Vel d'Hiv. Il me raconta aussi les démarches qu'il avait engagées pour retrouver la famille qui l'avait accueilli.

C'est peu dire que Charles a marqué notre ville de son empreinte, auprès des Villeneuvois, des agents municipaux et des élus qui l'ont côtoyé. Il était élu à Villeneuve depuis 1989 : 30 ans d'engagement. Il était adjoint à l'urbanisme depuis 2008. Ensemble, nous avons eu à cœur de travailler à des projets d'ampleur, pour le renouveau de notre ville. Charles insistait, à juste raison, pour que le sens de notre engagement soit mieux connu et approprié par les habitants. Il avait à

cœur de défendre la laïcité. Il y a quelques années, il était venu me proposer d'organiser une cérémonie consistant à planter, dans différents quartiers de la ville, un arbre de la laïcité. Charles tenait beaucoup à cette initiative, qui était l'occasion de faire partager ce principe essentiel : notre « vivre ensemble ».

Charles était un homme qui aimait la politique, débattre, partager ses idées, son histoire, son parcours, en partie lié aux idéaux de la République, et ses combats émancipateurs. Il avait le cœur à gauche, soucieux du rassemblement et de l'union des forces de progrès. Dans une ville comme la nôtre, il en mesurait encore plus la nécessité impérieuse. Il était un homme de conviction. Il pouvait m'arriver de ne pas être d'accord avec lui, mais j'appréciais beaucoup sa sincérité, sa volonté constante de trouver des solutions qui permettent d'avancer, dans le respect réciproque.

Charles a été un grand serviteur de la République. Il va nous manquer, il va me manquer. Plusieurs collègues ont souhaité dire quelques mots. Je proposerai ensuite d'observer une minute de silence.

M. DUTHEIL

Merci Madame la Maire, pour la manifestation du souvenir que vous avez organisée sur le parvis de l'Hôtel de Ville hier. Merci pour les mots très émouvants que vous avez prononcés hier, au cimetière de Bagneux où repose Charles maintenant. Merci pour les mots que vous venez de renouveler.

Charles était l'ami de tous, respecté de tous, estimé de tous, aimé de tous. Du moins, de tous ceux qui sont épris de justice, de tolérance, de bienveillance et d'humanité. Charles était un combattant, tirant sa force des épreuves vécues par les siens, au temps maudit des peurs et du malheur, des rafles et des déportations. Au temps où à 7 ans à peine, Charles KNOPFER portait l'étoile jaune. Au temps où des hommes ordinaires se muaient en bourreaux.

Charles était un républicain pour qui la liberté n'est jamais gagnée, l'égalité jamais donnée. Pour qui la fraternité était une façon de vivre, et la laïcité une manière d'agir et de penser. Charles était un militant, un militant de gauche, un radical de gauche. La gauche pouvait toujours compter sur sa fidélité et ses convictions. Il s'est donné à la gauche sans compter, sans ménager ses heures, sa peine, et même sa santé.

Charles était un élu qui avait le sens de la responsabilité, de la solidarité et de l'unité, et dont chacun au sein de la majorité, peut dire qu'il est l'honneur de notre municipalité. Charles était mon ami. Non pas l'ami d'un jour ou seulement d'un combat, mais un ami de tous les jours et de tous les combats. Un ami de toujours, avec lequel je parlais de tout, de la vie et de l'amour. Charles, mon frère qui aurait pu être mon père, où que tu sois, emporte avec toi la fragilité et la beauté des choses, et en toi notre reconnaissance, notre respect, notre considération et ma fidélité pour toujours.

A Nicole, son épouse, à Béatrice, Serge et Laurent, ses enfants, à Sacha, Salomé, Lola et Emma, ses petits-enfants, à sa famille, à ses proches et à ses camarades, mes condoléances affectueuses et ma tristesse partagée.

M. JONCRET

Charles s'est éteint à l'âge de 85 ans.

Les élus du groupe Front de gauche, à travers ma voix, souhaitent lui rendre un dernier hommage. Nos pensées s'adressent tout d'abord à sa famille, à ses proches. Nous tenons à leur exprimer nos sincères condoléances.

Charles a consacré toute sa vie à notre ville, mais également à notre département. Nous souhaitons rendre hommage à cet homme amoureux du débat politique, de la confrontation des idées. Charles portait en lui un profond respect des institutions de la République, des valeurs qui y sont rattachées, notamment la laïcité, et de la fonction d'élu.

A Villeneuve-Saint-Georges et en Val-de-Marne, son esprit taquin, sa bonhomie et sa fidélité à la gauche vont nous manquer.

Mme DINNER

Chers amis, j'avais préparé quelque chose, mais c'était un peu dur. Je voudrais simplement témoigner, pour le groupe « France insoumise, citoyennes et citoyens », de notre tristesse lorsque nous avons appris le décès de notre collègue, dimanche.

Pour ma part, c'est une immense tristesse. J'ai rencontré Charles quand j'étais toute jeune, il y a plus de 30 ans. Notre première rencontre - je pense que Laurent s'en souviendra - : j'étais animatrice au centre de loisirs de Villeneuve-Saint-Georges. Nous avons décidé, avec des collègues, de faire la révolution et de dénoncer les pratiques du directeur. Nous avons été convoqués en mairie. Quand nous sommes arrivés, Charles s'est présenté et il m'a dit : « Mais que se passe-t-il ? ». Je lui ai répondu : « De toute façon, Monsieur, je ne vous parle pas. Je veux parler au maire ».

Quelques années après, nous en avons rediscuté ensemble. On en a ri, et il m'a simplement dit : « Cela a été formateur pour toi ». Avec le groupe France insoumise, nous avons le souvenir d'un élu épris de la République, épris de la laïcité. Un homme de gauche, bougon, mais avant tout épris de justice. Voilà les mots que je souhaitais dire.

Toutes nos pensées vont à sa famille, sa femme en premier lieu, ses enfants et ses petits-enfants. La cérémonie d'hier, à Bagneux, était une très belle cérémonie, à l'image de Charles. Et tout simplement te dire, Charles : « Ciao l'ami ».

Mme la Maire

Je vous propose de nous lever pour observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en l'honneur de M. Charles KNOPFER.

Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Mme la Maire

Nous devons reprendre le cours normal de notre conseil municipal. Tout d'abord : « les affaires traitées en vertu de l'article 2122-22 du C.G.C.T. ».

M. FAÏSSE

Madame la Maire, pourriez-vous me donner des détails concernant la décision 009 « Attribution de l'accord-cadre à bons de commande », pour la mise en place d'ateliers sociolinguistiques, pour un montant maximum de 200 k€ ?

Mme la Maire

Que voulez-vous savoir exactement ?

Ce sont des ateliers sociolinguistiques, comme on en a tous les ans.

M. FAÏSSE

En quoi consistent ces ateliers ?

Mme la Maire

Ce sont des ateliers d'aide à l'apprentissage, en particulier de la langue française, tenus dans des salles municipales. Ces ateliers s'adressent aux adultes.

Il existe une grande demande, et c'est une grande chance que de pouvoir bénéficier de ces ateliers sociolinguistiques à Villeneuve-Saint-Georges.

M. DAVIDÉ

Au sujet de la décision n°8, j'aurais souhaité quelques informations complémentaires concernant l'assistance à l'établissement de la taxe sur la publicité extérieure.

En quoi consiste exactement le marché d'assistance ?

M. HENRY

Depuis la suppression de la taxe foncière, il y a eu une transformation par les textes de la publicité. Une AMO nous accompagne pour pouvoir encaisser cet taxe. La société encaisse les taxes.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 février 2019**

Mme la Maire

En l'absence de question, je vous invite à passer à l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 février 2019.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte rendu analytique du conseil municipal du 21 février 2019.

URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCES ET ACTIVITES ECONOMIQUES
--

Aménagement

- 1- Contribution de la commune de Villeneuve-Saint-Georges à l'enquête publique relative au projet de la ligne Câble A-Téléval, entre les communes de Créteil et de Villeneuve-Saint-Georges**

Mme la Maire

Initié dès 2008, le projet de liaison Créteil Villeneuve-Saint-Georges s'est traduit, après de nombreuses études d'analyse comparative, par le choix d'une solution de desserte par câble. Le projet consiste en une liaison en télécabines monocâble, d'une longueur totale de 4,5 kilomètres et comportant 5 stations entre Bois-Matar à Villeneuve-Saint-Georges et Créteil Pointe du Lac. Il traverse les communes de Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges.

La liaison par câble constitue un transport collectif à part entière, articulé avec les autres modes et intégré à la tarification francilienne. Le projet permet le franchissement de la plateforme de trains de fret, de la ligne à grande vitesse, des routes nationales N6 et N406, et de la route départementale D60. L'intérêt de ce téléphérique est de survoler ce qui constitue aujourd'hui des coupures urbaines importantes. La topographie du site le permet, les communes de Limeil-Brévannes, Valenton et

Villeneuve-Saint-Georges étant situées en hauteur, sur un plateau, contrairement à Créteil dont le relief est relativement plat.

Les objectifs de la liaison par câble entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges visent, en particulier :

- à désenclaver les quartiers de Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges ;
- à créer une liaison directe et attractive en transports collectifs. Cette liaison est rapide puisqu'en 17 minutes, on peut aller du Bois-Matar à la Pointe du Lac, par le téléphérique. Créteil est un pôle de destinations majeur à l'échelle locale, avec une université, une zone économique, des équipements, une préfecture, un hôtel du département, etc. ;
- à raccorder ces quartiers aux transports structurants et à l'arrêt multimodal Créteil-Pointe du Lac :
 - En joignant la ligne 8 du métro, pour accéder à Paris ;
 - En accédant aussi à la ligne de bus 393, qui est en site propre, pour les déplacements tangentiels vers d'autres bassins du Val-de-Marne ;
 - En créant en 2024 une correspondance avec le réseau Grand Paris Express, dont une gare est prévue à l'horizon 2024 à Créteil-l'Echat. D'autres déplacements seront donc permis.

Il s'agit d'avoir ainsi un mode de transport adapté aux enjeux du territoire, innovant et attractif. Ce projet est inscrit au contrat de plan Etat-Région (2015 – 2020). Ile-de-France Mobilités (ex STIF) conduit actuellement les études préalables. La région Ile-de-France et le département du Val-de-Marne financent les études liées au projet, au travers du Contrat Particulier Région-Département. Les villes de Villeneuve-Saint-Georges, Valenton, Limeil-Brévannes et Créteil, ainsi que les territoires Grand Paris Sud-Est Avenir et Grand-Orly Seine Bièvre, soutiennent ce projet et sont associés aux études en cours.

Le téléphérique Câble A–Téléval est pleinement compatible avec les orientations prises dans le Schéma directeur régional d'Ile-de-France de 2013, approuvé par l'Etat par le décret du 27 décembre 2013, qui cite le principe d'une liaison de transports publics entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges, avec une mise en service avant 2030. De plus, le projet de Câble A–Téléval s'articule avec le projet de la Tégéval, qui est la Coulée verte de l'interconnexion des TGV, pour piétons et cycles non autorisés, et qui va de Créteil à Santeny.

Le projet de Câble A–Téléval est soumis à enquête publique du 25 mars au 11 mai 2019. C'est l'occasion, pour les habitants, de s'informer sur le projet et de donner leur avis avant le début des travaux. Au regard de la pertinence du projet pour franchir les coupures urbaines fortes, et de son intérêt pour l'amélioration de la desserte en transports en commun des quartiers du territoire précédemment évoqués, je vous propose donc d'émettre un avis favorable à la contribution qui est jointe, et qui est commune aux villes de Villeneuve-Saint-Georges, Valenton et du territoire Grand-Orly Seine Bièvre. C'est évidemment l'occasion, pour tous les Villeneuvois, de donner un avis favorable sans réserve dans le cadre de l'enquête publique. Il faut aussi dire aux Villeneuvois qu'ils peuvent s'exprimer, et non pas seulement s'informer, et dire combien il est important, pour eux, que ce projet « s'engage, et s'engage vite », comme le dirait le collectif « Vite le Téléval ».

Mme DINNER

Je trouve dommageable que l'opposition ne soit pas là. Le sujet a été longuement et très régulièrement traité durant les séances du conseil municipal, en commissions, à travers les différents supports de la ville et les différentes réunions publiques. Il convient de préciser, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, qu'à l'occasion de l'enquête publique, tous ceux qui ont un intérêt dans la création de cette infrastructure, doivent s'exprimer.

Il me semble que nous avons intérêt à dire, ensemble, que nous voulons ce projet, et non pas à s'y opposer, comme le fait l'opposition. Elle crée du doute et de la suspicion là où il n'y en a pas. Je le dis en toute sincérité, c'est dommage que M. GAUDIN ne soit pas là. Plusieurs de ses interventions

étaient décalées, en particulier celle de mardi dernier, au Conseil territorial du T12, où nous l'avons entendu avec mon collègue Alexandre BOYER, et je lui redirai de vive voix. Elle était totalement décalée de l'enjeu de la vie et de l'expression qui doit nous rassembler sur ce projet structurant de transferts, au bénéfice des Villeneuvoises et des Villeneuvois. Il peut donner son avis dans le cadre de cette enquête, et il peut tout à fait compléter ce qui semble, à ses yeux aujourd'hui, encore insatisfaisant dans la contribution que nous allons émettre.

Pour mon groupe, la contribution qui nous est proposée est conforme aux souhaits exprimés par les habitants. Nous la voterons donc.

M. FAÏSSE

Je suis favorable à tout ce qui peut améliorer les déplacements des Villeneuvois, surtout s'il s'agit d'un mode de transport non polluant. Je suis donc favorable au Téléval qui va permettre de désenclaver le plateau de Villeneuve-Saint-Georges, de plus en plus peuplé.

Je me permettrai simplement quelques remarques :

- de nombreuses pannes ont émaillé les débuts du téléphérique de Brest qui semble comparable à celui du groupe Téléval, au point que des cabines ont dû être évacuées et les passagers hélitreuillés. J'espère que les pompiers seront formés pour porter secours aux passagers éventuellement bloqués dans les cabines ;
- il semblerait que le téléphérique soit bruyant, en raison du frottement des câbles. Pour éviter cela, il faudrait utiliser des câbles contenant du nylon. Les détails sur la structure des câbles ne semblent pas figurer dans le dossier d'enquête publique que j'ai consulté ;
- les riverains ne vont-ils pas souffrir du passage des cabines à proximité de leur pavillon ou des logements collectifs ? C'est une inquiétude qui se manifeste chez les résidents de la Pointe du Lac ;
- il est indiqué que le Téléval franchira la N6. Il faudra m'expliquer comment cela est possible. C'est un détail ;
- la création du Téléval ne doit pas faire oublier les problèmes de la ligne J1/J2, ni ceux du RER D qui demandent des améliorations rapides.

M. BIYIK

Nous, les écologistes, rappelons plusieurs points sur ce projet.

Il faut noter tout d'abord que ce projet de téléphérique est le seul qui risque de voir le jour en Ile-de-France. Ceci nous montre que le téléphérique en milieu urbain n'est pas la panacée, comme certains aimeraient nous faire croire. Il cristallise des passions, entre les pour et les contre.

Face à l'évidence, certains politiques sont courageux et s'expriment de manière non ambiguë face à l'hérésie d'un tel projet. Grégoire de La Roncière, maire de Sèvres, s'oppose au projet du téléphérique, qu'il soutenait avant d'avoir eu connaissance de l'étude faite par IDF Mobilités. L'idée était bonne, mais depuis, nous avons reçu l'étude indépendante commandée par Ile-de-France Mobilités. Les conclusions s'imposent. Le projet coûte cher, ce n'est pas sûr qu'il soit rentable. Les temps de trajet sont plus longs qu'en bus. *Le Parisien* en parle longuement, je vous invite à le consulter.

A Brest, où le téléphérique existe, il ne sert qu'aux touristes pour admirer la ville de haut. Selon Keolis, l'exploitant du réseau, le téléphérique a transporté 1 800 voyageurs par jour, en juillet, et 2 000 voyageurs par jour, depuis le début du mois d'août. En 2017, 80 % des titres de transport utilisés entre avril et septembre, étaient à usage unique. Un chiffre révélateur de l'aspect « visite du site », notait alors l'observatoire du tourisme. Le téléphérique est même répertorié dans le Guide Vert Michelin.

Madame la Maire, que viendront visiter les touristes entre Villeneuve-Saint-Georges et Créteil ? En Ile-de-France, pas moins de 13 projets de téléphériques ont été annulés ou sont en cours d'annulation. Villeneuve-Saint-Georges servira-t-elle de cobaye ? Sera-t-elle une expérimentation de plus du Département ou d'IDF Mobilités ?

Concernant le projet en lui-même, il n'est pas sans impact. Une modélisation du bruit émis par le téléphérique dans la source, provient :

- des têtes de pylônes : roulements de câbles, chocs au passage de la base des cabines sur les galets ;
- et des stations : entraînement du câble et couloirs à pneus, moteurs, système de ventilation, chocs à l'arrivée et au départ, phases de ralentissement et d'accélération.

Les résultats montrent que les objectifs sont dépassés à Bois-Matar, au niveau des bâtiments collectifs de l'avenue du Président John Fitzgerald Kennedy. Les objectifs acoustiques, poursuivis par le projet, engendreraient des niveaux sonores supérieurs à ceux obtenus actuellement, pour les riverains du projet. Les habitants du quartier verraient leur exposition augmenter significativement, alors qu'ils subissent déjà des niveaux de bruit importants, en raison du survol aérien.

En ce qui concerne la préservation de la faune et de la flore, le secteur compris entre le parc départemental de la Plage Bleue, à Valenton, et le cimetière de Limeil-Brévannes, est une continuité écologique locale majeure au sein de la liaison verte de la Tégéval. Elle doit être préservée, puisqu'elle est destinée aux piétons et cyclistes. On y relève une biodiversité caractérisée par 4 espèces végétales sur la Liste rouge de la flore vasculaire d'Ile-de-France.

Plusieurs espèces animales protégées sont : des amphibiens, le crapaud calamite, la grenouille verte ; un insecte, l'œdipode turquoise ; des mammifères protégés, dont des chiroptères ; et plusieurs espèces d'oiseaux : le chardonneret élégant, le petit gravelot, le petit verdier d'Europe. Concernant les oiseaux, le projet de transport par câble est de nature à augmenter, en phase « exploitation », la mortalité des oiseaux, principalement du fait du risque de collision en vol.

Il faut noter que les cabines seront en co-visibilité avec des façades d'habitats de 0 à 40 mètres de hauteur près des stations, ce qui équivaut à un bâtiment de 8 à 11 étages. Ces hauteurs sont présentes sur le territoire, notamment à Bois-Matar. Les cabines passeront à quelques mètres seulement des bâtiments, à une fréquence de 28 secondes. Leur passage en continu risque d'occuper sans répit la vue depuis les habitats.

Concernant la circulation, le dossier d'enquête publique (Pièce F, page 76) indique, à l'horizon de la mise en service du projet, 10 % des utilisateurs seront des « reportés de la voiture », soit environ 3 180 000 utilisateurs annuels. On peut supposer logiquement qu'une personne utilisant le câble dans un sens, va l'utiliser dans l'autre. Ce chiffre d'utilisateurs doit donc être divisé par 2 pour trouver le nombre de voyageurs individuels, de même pour les automobilistes. En conséquence, ce sont 159 000 automobilistes annuels en moins sur les routes, soit 449 par jour. Les 449 automobilistes en moins, chaque jour, ne justifient aucunement la mise en place du Téléal. En effet, ces derniers seront répartis tout au long de la journée. L'impact est ainsi insignifiant sur les bouchons annoncés. Mais surtout, l'impact au niveau écologique est infime, et il n'est même pas quantifié dans le dossier. Si on veut vraiment réduire le nombre de véhicules sur les routes, il faudrait déjà sensibiliser les automobilistes au covoiturage. Taux d'occupation des voitures : 1,29.

Concernant l'accessibilité, la circulation automobile sur le plateau a augmenté ces derniers mois, depuis la mise en place du rond-point en centre-ville. C'est près de 5000 voitures en plus dans le quartier, avec une école, un collège et un lycée situés sur le trajet. Ce n'est pas les 449 voitures en moins qui vont améliorer les choses. Les bus sont déjà surchargés vers ces zones. Y a-t-il des

nouveaux bus prévus, notamment vers la station RER D du centre-ville, ou vers le Pompadour ? Sans oublier non plus, à terme, la possible construction d'une prison dite « ouverte ».

Au sujet des risques industriels, il faut noter l'existence, à proximité de la station Bois-Matar, de l'installation pour la protection de l'environnement, classée SEVESO seuil bas, la COFIP, plus connue sous le nom de la « Martiniquaise ». Il s'agit d'un stockage de produits spiritueux inflammables, survolé par le tracé du téléphérique. Sans oublier non plus le site du SIAAP sur la commune de Valenton, une usine de traitement des eaux usées, classée SEVESO seuil haut. Qu'est-ce qu'il est possible de réaliser avec 132 M€ à Villeneuve-Saint-Georges ? C'est ce que le projet va coûter. Effectivement, nous pouvons :

- désenclaver le quartier plateau, non pas vers Créteil, mais vers le RER D en centre-ville ;
- améliorer le J2 vers le centre-ville qui est bardé de monde, même aux heures les plus tardives ;
- créer une ligne de bus vers Créteil-Pompadour pourrait aussi faciliter le trajet de nombreuses personnes qui prennent le RER C ;
- renforcer et structurer les réseaux existants, et non pas dans 5 ou 8 ans, parce que le projet ne verra le jour qu'en 2025. Il ne faut pas se leurrer.

Avec 132 M€, ce n'est pas moins de 10 nouvelles lignes de bus qu'il est possible de financer, au lieu de se lancer dans de nouveaux projets qui ne verront jamais le jour. Pendant ce temps, que feront les Villeneuvois ? Je vous rappelle que les stations de départ et d'arrivée du téléphérique ne sont pas des Abribus et que leur construction et leur maintenance coûtent cher. Il y a 5 ans, vous aviez déjà promis de créer une ligne routière à travers le quartier de Belleplace-Blandin et un bateau-bus reliant la ville à Choisy-le-Roi. Où sont ces projets ? Soyons pragmatiques. Les Villeneuvois veulent des changements maintenant, et non des promesses tenues à l'approche des élections.

M. THIBERVILLE

Je vais répondre aux questions. Pour ce qui est des procès d'intention, je trouve curieux qu'un conseiller municipal d'opposition, qui se réclame d'Europe Ecologie-Les Verts, soit opposé au Téléal, alors même que les élus de sa formation, notamment à la Région, ont toujours soutenu le projet. Je me souviens, pour l'avoir rencontré à plusieurs reprises, de l'ancien vice-président en charge des transports à la Région, Pierre SERNE, qui était un grand partisan de Téléal et qui nous a d'ailleurs - et je l'en remercie encore aujourd'hui - aidé à porter ce projet. C'est un sujet d'étonnement, mais avec Monsieur BIYIK, nous ne sommes pas une contradiction près.

Pour ce qui est des vraies questions, et non des procès d'intention, je retiens par exemple la question du bruit qui revient très fréquemment dans le débat. Lorsqu'on lit attentivement le dossier d'enquête publique, on s'aperçoit d'abord qu'il n'existe pas officiellement de cadre réglementaire concernant le bruit du transport par câble. Les références qui ont été prises, concernent en fait le transport routier. Ce sont les normes les plus drastiques et les plus contraignantes qui ont été prises pour faire les modélisations. On est effectivement à des seuils maximum à ne pas dépasser, pour les habitations, de 60 décibels en journée et de 55 durant la nuit. La modélisation qui a été faite, et qui s'appuie d'ailleurs sur un téléphérique de montagne - le téléphérique de Chamrousse -, sensiblement différent de ce que nous allons mettre en œuvre ici, montre qu'il y a 1 ou 2 façades d'immeubles qui pourraient être impactées, si on ne prend pas des mesures supplémentaires pour limiter le bruit.

L'Autorité organisatrice propose des mesures supplémentaires pour faire baisser le taux d'exposition au bruit, notamment :

- le fait de fermer les stations en latéral, ce qui va limiter ce taux
- durant les marchés de conception-réalisation du téléphérique, demander aux constructeurs de prévoir des dispositifs limitant le bruit, notamment lors du passage des cabines sur les pylônes. Ce sont d'ailleurs plutôt les pylônes de compression qui génèrent le bruit, plus que les pylônes porteurs.

Il existe des dispositifs. Avec Madame la Maire, nous avons rencontré un constructeur - dont nous n'avons pas le droit de faire de la publicité ici – français, leader mondial en matière de téléphérique. Il nous avait présenté un certain nombre de solutions acoustiques qui existaient déjà il y a quelques années. On peut penser qu'elles n'ont pas disparu depuis, et qu'elles ont été même améliorées. Concernant la question de l'impact sonore qui est plus sensible la nuit que le jour, il est possible de réduire la vitesse d'1 m/s du téléphérique la nuit, de manière là aussi à limiter les bruits.

Si cela ne suffit pas, le maître d'ouvrage s'engage à étudier la question de l'isolation des bâtiments en question, mais nous ne devrions pas en arriver là. Il y a un dépassement de quelques décibels sur 1 ou 2 façades, mais il devrait être réglé par les préconisations que fait aujourd'hui le maître d'ouvrage.

Vous avez raison, Monsieur FAÏSSE, le téléphérique ne survole pas la RN6. Il s'agit sans doute d'une coquille dans la note qu'il faudra rectifier.

Au sujet de la question du coût, la somme de 132 M€ correspond à l'estimation globale du coût du projet. Ce n'est pas uniquement le coût du téléphérique. Il faut savoir qu'elle comprend :

- 12 M€ de provisions pour tenir compte des contraintes environnementales
- 20 M€ correspondant aux acquisitions foncières

On peut penser que c'est une enveloppe plutôt large. Nous en sommes aujourd'hui à un coût de 100 M€ HT pour le projet du téléphérique, en prenant en compte l'infrastructure et les cabines. Ce sont des coûts comparables à un bus à haut niveau de service, voire à un petit tramway, pour une capacité de transport à peu près équivalente à celle d'un tramway, puisque l'on peut monter à 2000 voyageurs par heure, dans chaque sens, sur ce téléphérique. Ces coûts ne sont pas extravagants.

Quant à la rentabilité du projet, je vous invite à reprendre le dossier d'enquête publique qui indique un taux de rentabilité interne de 11.2, ce qui est exceptionnel pour un projet de transport. Je connais des projets de transport qui ont été mis en œuvre avec des TRI qui ont un taux de rentabilité de 5 ou de 6. Il faut quand même avoir cela à l'esprit.

S'agissant des bus, je comprends qu'on se plaigne à la fois des bus chargés et d'une ligne qui dysfonctionne. Je fais le même constat que vous, notamment pour la ligne J1-J2. Cependant, si l'on se plaint de cela, on ne peut pas s'opposer en même temps au téléphérique, puisqu'il va être l'une des réponses à la question de la saturation de la ligne J1-J2, qui est aujourd'hui aux limites de sa capacité. Ce n'est pas parce qu'il existe un projet nouveau d'infrastructure de transport, comme Téléval, que cela nous interdit de demander encore des renforts de bus, voire même la création de lignes nouvelles. Notre dialogue avec l'Autorité organisatrice des transports d'Ile-de-France, les demandes que nous faisons de façon répétée, avec Madame la Maire, sur l'amélioration de notre réseau de bus, ne s'arrêtent pas parce qu'il y a Téléval. Il ne faut pas opposer les projets qui sont complémentaires.

En revanche, Téléval va soulager de manière importante la ligne J1-J2. Et de manière plus globale, cela va donner lieu de toute façon à une restructuration de la desserte de bus de tout le secteur, parce qu'on ne peut plus réfléchir à propos des dessertes de bus de la même façon, en fonction du fait qu'on ait cette infrastructure ou pas. Nous demandons à Ile-de-France Mobilités, depuis un moment, de se pencher sur la question de cette ligne J1-J2. C'est une ligne longue, complexe, avec ce tracé en « 8 couché », qui traverse des centres-villes contraints et qu'on ne peut pas aujourd'hui améliorer en termes d'infrastructures. On ne peut pas créer de site propre. Ce sont ces raisons qui nous ont poussés à privilégier une alternative permettant de rendre cette ligne plus fluide.

Vous avez dit que des projets de téléphériques ont été abandonnés. Il y a des projets abandonnés, vous avez raison. Cependant, les 12 ou 13 projets que vous évoquez, ne sont pas tous abandonnés.

Simplement Ile-de-France Mobilités, dans sa grande sagesse, veut d'abord pousser à terme un projet qui lui semble être le plus pertinent - on a de la chance, c'est le nôtre -, avant de s'engager sur d'autres projets. On peut considérer qu'effectivement Ile-de-France Mobilités a « levé le stylo » sur un certain nombre de projets. Mais il n'est pas dit que ces projets ne ressortent pas des cartons.

En revanche, il faut souligner que nous n'avons jamais dit - je reprends vos termes - que le téléphérique, c'était la « panacée ». Il n'y a pas de « panacée » en matière de transport. Il faut à chaque fois porter des projets les mieux adaptés aux défis que nous avons à relever sur un territoire donné. Pourquoi avons-nous fait le choix du téléphérique ? Parce qu'on a étudié toutes les autres solutions avant. Nous avons étudié les solutions routières avant. On a même étudié l'idée de la prolongation de la ligne du métro 8 de Créteil jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges. L'étude n'a pas duré longtemps, puisqu'on s'est vite aperçu qu'il y aurait quelques difficultés à la fois techniques et financières.

Cela dit, nous avons regardé comment nous pouvions créer un réseau de surface plus performant, en créant des ouvrages d'art et des sites propres pour les bus. On s'est aperçu que c'est tout simplement impossible. On ne peut pas s'affranchir des coupures urbaines avec le bus aussi facilement et à des coûts raisonnables, ce que nous permet, en revanche, le téléphérique. Il faut raisonner chaque mode, en fonction de l'intérêt pour un territoire donné. Pour avoir connu d'autres projets de téléphériques portés en Ile-de-France, certains n'étaient pas pertinents. On n'a jamais voulu lancer une mode des téléphériques.

En revanche, pour ce qui est de la liaison entre Villeneuve-Saint-Georges et Créteil, c'est le mode le plus performant, le moins coûteux et le plus efficace, puisque le 17 min pour faire la liaison entre Bois-Matar/Pointe du Lac et Créteil, c'est aujourd'hui quasiment trois fois moins de temps qu'en bus. Je ne parle même pas lorsque c'est largement encombré.

Concernant le téléphérique de Brest, ce n'est pas une télécabine. Je ne dis pas que nous sommes à l'abri des pannes, ce n'est pas ce que je voulais dire. Cependant, vous posez la question de l'évacuation en cas d'incident. C'est une vraie question. La volonté de l'Autorité organisatrice est de demander au constructeur, dans le cadre du cahier des charges, de permettre dans tous les cas le retour des cabines en station, et non pas de faire ce qu'on appelle de « l'évacuation verticale », c'est-à-dire d'avoir à faire descendre les gens de la cabine par une échelle par exemple. Ce sera dans le cahier des charges.

Vous aurez remarqué aussi que l'on a 3 câbles sur les 4,5 km de parcours du téléphérique. On peut très bien arrêter un câble tout en laissant fonctionner les autres. On ne paralyse pas forcément l'ensemble du dispositif quand il y a un incident, c'est aussi à noter. Cette question de la gestion des situations perturbées, d'incidents, est vraiment importante. Sur ce point, l'Autorité organisatrice sera très attentive, et c'est aux industriels et aux constructeurs de nous proposer des solutions.

Concernant les milieux protégés et les impacts sur les espèces, il y a un certain nombre de réponses que je ne vais pas détailler, parce que je ne suis pas le maître d'ouvrage. Il y a un certain nombre de réponses apportées dans le dossier d'enquête publique, où il est écrit que le projet du Câble A n'est pas de nature à remettre en cause les fonctionnalités écologiques de la Coulée verte, entre le lac de Créteil et la forêt domaniale de la Grange, pour prendre cet exemple-là. Pour le reste, je vous invite à lire le dossier d'enquête publique, mais bien évidemment c'est un aspect qui a été pris en compte dans le projet.

Mme RICHTON

Pour revenir sur le Téléal, mardi dernier, nous sommes allés au lycée où il y avait un forum sur le développement durable. Nous avons assisté à un débat avec les éco-délégués, qui étaient très intéressés par le Téléal. Ils nous ont demandé une présentation que nous allons organiser.

Je tiens à signaler que le Téléal, c'est aussi l'avenir. Et dans l'avenir, le Conseil général va construire un collège intercommunal, qui va accueillir des Brévannais, des Valentonnais et des Villeneuveois, ce qui va représenter 600 à 700 élèves. Le Téléal sera vraiment quelque chose de très important pour les jeunes et, en tout cas au lycée Aragon, ils en sont bien conscients. Je pense que c'est une très bonne chose.

Mme DINNER

Afin de préciser, c'est important en particulier pour les jeunes collégiens de Limeil-Brévannes, avec la station Émile Combes-Clémenceau pour le collège intercommunal.

Mme la Maire

Je vais conclure par quelques mots, pour aller dans le sens de ce que mes collègues ont pu dire. Nous sommes sur un projet particulièrement écologique, ce qui a été souligné dès le départ du projet. Marc a tout dit, je ne vais pas en rajouter là-dessus. Je tiens également à dire que cet aspect du projet, dans toutes ses dimensions, ne contredit en rien le projet de la Tégéal que je connais bien. J'ai été à l'initiative de ce projet Tégéal, qui était resté un peu « dans les tiroirs », qui avaient été promis par l'Etat et la Région, en compensation de la ligne TGV. J'étais alors vice-président de l'Agence des espaces verts, et nous avons pu mettre en œuvre ce dossier que j'ai eu à cœur de mener et qui continue à poursuivre sa route. Il arrive quasiment à nos portes, à Villeneuve-Saint-Georges.

Evidemment les questions écologiques étaient au cœur de ce projet, comme celui du Téléal. Nous ne faisons pas de promesses qui ne seront pas tenues. Elles seront bel et bien tenues. Le seul obstacle aujourd'hui, c'est vous, M. BIYIK. C'est bien dommage.

Nous allons procéder, si vous le voulez bien, au vote.

Le Conseil municipal,

**Par 25 voix pour,
Birol BIYIK s'étant abstenu,**

Approuve la contribution jointe à la présente délibération,

Donne un avis favorable sans réserve dans le cadre de l'enquête publique du projet du câble A,

Charge Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Urbanisme

2- Acquisition à l'amiable par le Syndicat Mixte d'Action Foncière 94 d'un terrain sis 74 Chemin des Pêcheurs (parcelle AR 86) d'une superficie de 380 m²

Mme DINNER

Je vais présenter cette délibération et ce projet de renaturation des berges, qui était cher à Charles. Pour rappel, nous sommes dans le cadre du projet de renaturation des berges, qui est prévu en plusieurs phases. Nous sommes en cours de finalisation d'une extension du projet à une nouvelle zone, avec l'ensemble des partenaires : l'Agence de l'eau, le Département, le Territoire, le SyAGE ; et de nouveaux partenaires : l'établissement EPA ORSA, la Métropole, la Région.

Afin d'éviter des ventes non maîtrisées qui pourraient obérer le projet, et de répondre aux demandes des habitants, nous avons souhaité engager, d'ores et déjà, la maîtrise foncière. La délibération qui vous est proposée concerne l'adresse : le terrain sis 74 Chemin des Pêcheurs. Il nous est demandé de délibérer sur son acquisition.

M. BIYIK

L'extension du PPRI a-t-elle été validée, ou est-elle toujours en cours de validation ?

Mme la Maire

Il n'y a pas d'extension de PPRI. Il n'a jamais été question d'extension du PPRI. Si vous voulez parler du côté pair du Chemin des Pêcheurs, il sera inclus dans le projet de renaturation évoqué, mais il n'entraîne pas d'extension du PPRI de la zone. Si des personnes s'inquiètent, le côté pair Chemin des Pêcheurs sera bien pris en compte dans le projet de renaturation des berges de l'Yerres.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'acquisition du terrain sis 74 chemin des Pêcheurs concerné par le projet d'extension de la renaturation des berges de l'Yerres,

Demande au SAF'94 agissant pour le compte de la Commune de procéder à l'acquisition et au portage foncier du terrain sis 74 chemin des Pêcheurs cadastré section AR n°86, d'une superficie de 380 m² libre de toute location et de toute occupation, appartenant à Madame et Monsieur Stéphane RAMANANKAVANA moyennant le prix de 214 000 €, auquel s'ajoutent 6 000 € de biens meubles,

Approuve le projet de convention de portage foncier ci-annexé à intervenir entre la commune et le SAF 94,

Autorise la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y afférant,

Approuve le versement au SAF'94 de la somme de 22 000 € correspondant à la participation communale de 10 % sur le prix d'acquisition du bien,

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice considéré.

3- Avis sur le lancement par le territoire Grand-Orly Seine Bièvre d'une procédure de modification simplifiée du PLU communal

Mme la Maire

Le troisième point est l'avis sur le lancement par le territoire Grand-Orly Seine Bièvre d'une procédure de modification simplifiée du PLU communal. Cela concerne le projet de redynamisation du quartier Triage, qui vise à répondre aux problématiques soulevées par les habitants et à engager une dynamique nouvelle pour ce quartier. Il ambitionne d'agir sur plusieurs dimensions, de façon complémentaire :

- la qualité des espaces publics ;
- l'amélioration des circulations piétonnes avec l'aménagement d'une boucle verte autour du quartier, depuis la Seine jusqu'à la gare, sur les berges de la Seine ;
- la requalification de la RD 138.

En somme, toute une série de projets qui ont commencé et qui vont se poursuivre, ou qui vont être engagés comme la requalification de la RD 138.

- une offre commerciale de meilleure qualité et plus diversifiée, notamment au centre du quartier et sur le site dit « Européenne Food » ;
- des équipements publics modernisés avec l'aménagement d'une maison de quartier, l'extension de l'école Paul Bert du côté de la voie ferrée et la construction d'une crèche départementale ;
- des locaux dédiés au développement économique, avec des locaux d'activités destinés aux TPE et aux PME sur l'ancien site dit « Européenne Food » ;
- une offre de logements de qualité diversifiée et résiliente pour répondre aux besoins des habitants.

Dans le cadre de ce projet, il y a une extension de 8 classes de l'école Paul Bert et l'implantation d'une crèche départementale de 90 berceaux. Ces deux équipements publics s'implantent sur des parcelles classées en zone UC du règlement du PLU de la commune, approuvé par délibération du conseil territorial le 28 juin 2016. Le règlement de cette zone est en réalité prévu pour un habitat pavillonnaire. Il ne correspond pas aux exigences de tels équipements que sont l'extension d'une école et la création d'une crèche. Ainsi, il convient de faire une modification simplifiée du PLU, qui consiste à modifier le zonage des emprises d'implantation de ces équipements afin de les classer en zone UB, secteur UB2, sous-secteur UB2T.

Les avis émis par les personnes publiques associées et mentionnées dans les articles L. 132-7 et L. 132-9, sont mis à disposition du public pendant 1 mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Conformément à la demande de la commune, le conseil territorial a délibéré en date du 9 avril 2019, pour prescrire les objectifs de la modification simplifiée du PLU et préciser les mesures de mise à disposition du dossier au public. Je ne développe pas tous les éléments du dossier, j'espère en avoir donné les éléments essentiels.

Les projets d'équipement répondent aux orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable de la commune, dit « PADD », visant à valoriser la politique municipale en matière d'équipements et à développer l'accueil de la petite enfance et des groupes scolaires.

Le Conseil municipal,

Par 25 voix pour,

Birol BIYIK s'étant abstenu,

Émet un avis favorable à la modification simplifiée du PLU pour accompagner le projet de redynamisation de Triage et aux mesures de mise à disposition du public.

4- Subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles aux associations dans le cadre de nouveaux projets au cours de l'année

M. PILATTE

Mes chers collègues, comme nous le faisons chaque année, je vous propose de statuer sur les subventions de fonctionnement que nous attribuons aux associations, et dont la répartition est indiquée dans le tableau annexé à cette délibération.

Par ailleurs, comme cela nous arrive aussi chaque année, nous avons reçu un certain nombre de demandes de subventions exceptionnelles pour des opérations un peu particulières de la part de 4 associations. Il s'agit : du centre social Asphalte qui a accompagné les conseils citoyens au cours de l'année 2018 et au début de cette année ; de Team 94, le club cycliste local qui, comme chaque année, a organisé un stage pour ses adhérents à Saint-Hilaire-de-Riez ; de l'Association des philatélistes de Villeneuve-Saint-Georges qui va se rendre pour une manifestation exceptionnelle à Stuttgart, dans le cadre du jumelage avec la ville allemande de Kornwestheim ; de l'association Tropicana qui, encore une fois, va participer de manière importante à l'organisation de l'édition 2019 du carnaval de la ville.

Les montants demandés s'élèvent à 1000 € pour l'association Asphalte, 3500 € pour l'association Team 94, 2450 € pour l'association des philatélistes et 5000 € pour l'association Tropicana.

M. FAÏSSE

Madame la Maire, je voudrais vous demander de dissocier France Palestine des autres associations, comme le faisait régulièrement Charles KNOPFER.

Mme RICHTON

Je m'abstiendrai pour mon association.

M. CHERIGUENE

Je ne prends pas part au vote pour la JSBM.

Le Conseil municipal,

Pour l'ensemble des associations (sauf « France Palestine », « JSBM » et « VDM se Cubacoop ») :

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour l'association « France Palestine » :

Par 25 voix pour,

Michel FAÏSSE ayant voté contre,

Pour l'association « JSBM » :

Par 25 voix pour,

Omar CHERIGUENE n'ayant pas pris part au vote,

Pour l'association « VDM se Cubacoop » :

Par 25 voix pour,

Sylvie RICHTON n'ayant pas pris part au vote,

Décide le versement des subventions de fonctionnement aux associations selon le tableau en annexe,

Décide le versement de subventions exceptionnelles aux associations comme suit :

- **1 000 € pour l'association Asphalte**
- **3 500 € pour l'association Team 94**
- **2450 € pour l'association des Philatélistes de Villeneuve-Saint-Georges**
- **5000 € pour l'association Tropikana**

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré.

5- Utilisation des fonds versés en 2018 au titre de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale (DSUCS) et du Fonds de solidarité de la région d'Ile de France (FSRIF)

M. HENRY

Comme chaque année, nous avons eu des dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale, et des Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France. Nous devons donc présenter et transmettre l'utilisation de ces fonds. Il s'agit d'une prise d'acte sur l'ensemble des projets mis en actions d'accompagnement social, concernant les crèches, les salles de sport, la jeunesse, les classes regroupées (maternelles et élémentaires), les CCAS et les subventions à associations, il y avait un montant global de 9 693 911 €, dont 59 % ont été pris en charge au titre de la DSUCS, soit 5 725 419 €.

Au niveau du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France, un montant était dédié aux secteurs Enfance-Jeunesse sur le scolaire, Sports, Solidarité et santé. Il était de 11 699 502 €, dont 30 % a été pris au titre du Fonds de la Région Ile-de-France, représentant 3 520 495 €.

Le conseil municipal,

Prend acte de l'utilisation des fonds versés en 2018 au titre de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale (DSUCS) et du Fonds de solidarité de la région d'Ile de France (FSRIF)

6- Approbation du compte administratif 2018 - Budget principal

Sous la Présidence de M. HENRY, Mme la Maire étant sortie pour ce point,

M. HENRY

Comme tous les ans, il s'agit de voter le compte administratif du budget de la Ville. Le service des finances a beaucoup travaillé pour vous présenter une note qui est très complète. Je vais vous présenter uniquement les tableaux de la première page de cette note, pour pouvoir communiquer tous les chiffres, y compris au public, et pour vous laisser après poser d'éventuelles questions sur les points de détail du compte administratif. Je rappelle que le compte administratif est la photographie des dépenses qui ont été faites l'année précédente.

En 2018, au sujet des dépenses de fonctionnement, nos recettes s'élèvent à 58 401 784, 16 €. Nos dépenses de fonctionnement s'élèvent à 55 289 213,73 €. Le résultat brut est donc de 3 112 510, 570 €. Bien entendu, nous ajouterons sur le budget le résultat de l'année 2017. Sur 2018, nous avons donc un résultat excédentaire de 6 741 138 €, sans les centimes.

Concernant la partie investissements, nos recettes s'élèvent à 10 256 902 €. Nos dépenses s'élèvent à 10 701 764 €. Le résultat brut est donc de - 444 862 €. Le résultat de l'année précédente s'élevait à - 330 803 €. Le résultat global, sans les restes à réaliser, est donc de - 775 666 €. En le regardant avec les restes à réaliser, c'est-à-dire 43 671 € de recettes, nous avons 3 389 542 € de dépenses d'investissement. Le solde des restes à réaliser est donc de - 3 345 870 €.

Le résultat définitif pour l'année 2018 est donc de - 404 521 536 € en investissements. De plus, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 741 138 €. Le déficit d'investissement sera donc couvert par l'excédent de fonctionnement. Nous aurons ainsi un résultat net, pour l'année 2018, de 2 619 601,87 €.

M. FAÏSSE

Je constate que la situation financière de la ville se stabilise, et je m'en félicite. Je note que les dotations de l'Etat ont augmenté de 53 k€, grâce à la dotation de solidarité urbaine et à la baisse des dépenses de fonctionnement due au transfert d'employés de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

M. HENRY

Effectivement, Monsieur FAÏSSE, je confirme. La situation financière de la commune s'améliore. Les taux d'épargne de la ville s'améliorent. Le seuil correct de la capacité de désendettement – que l'on mesure en nombre d'années pour rembourser le capital –, pour une ville de notre strate, se situe entre 12 et 13 et treize. En 2017, ce taux était déjà à 12,5. En 2018, ce taux de désendettement est à 10,1. Il est en amélioration de ce côté-là. La situation financière de la ville est saine.

M. BIYIK

Je voudrais intervenir sur une partie bien précise qui est la capacité d'autofinancement. C'est au niveau de la somme du bénéfice provenant du budget de fonctionnement. Ce montant est de 3,8 M€ pour l'année 2018, sur un budget de fonctionnement de 58 M€, ce qui fait un ratio de 6,5 %. Ce ratio est à peu près équivalent à celui des précédentes années. En 2017, il était de 5,7 %. En 2016, il était de 5,5 %.

Pour comparer, Choisy-le-Roi a un budget de fonctionnement de 51 M€, et a dégagé une capacité d'autofinancement de 7,30 M€, soit un ratio de 11,5 %. Le ratio de la CAF dégagée est donc deux fois plus important. Cette somme va simplement les aider à investir beaucoup plus dans la ville. Limeil-Brévannes a un budget de 33 M€ et ils ont dégagé une capacité d'autofinancement de 4,1 M€, soit un ratio de 12,4 % en 2017. Peut-être est-ce le résultat de la couleur politique, mais plus la ville a un budget important, et moins elle fait des économies.

Il faut aussi noter que Villeneuve-Saint-Georges a la réputation d'être la ville la plus pauvre du Val-de-Marne, mais elle n'est pas si pauvre. Nous avons un budget de 58 M€. Le budget de fonctionnement de Choisy-le-Roi, basé sur la population, est de 1548 € par habitant. Celui de Limeil-Brévannes est de 1337 €, et celui de Villeneuve-Saint-Georges est de 1683 €. Le budget de fonctionnement de la ville, par habitant, est supérieur à ces deux villes. Notre budget de fonctionnement est donc beaucoup plus élevé.

Dans les ratios de données (page 4 du document), la recette réelle de fonctionnement sur la population est de 1,769, alors que celle de la strate est de 1,423, soit 25 % au-dessus de la strate. C'est un pourcentage important. L'autre indicateur révélateur de la mauvaise gestion de la ville est la dépense réelle de fonctionnement sur la population, qui est de 1623 €, alors que celle de la strate est seulement de 1237 €, soit 33 % au-dessus de la strate.

Nous dépensons trop. Ce sont les chiffres donnés dans votre document, Madame la Maire. Alors que toutes les villes font des économies et investissent dans la ville, à Villeneuve-Saint-Georges,

l'argent public est dilapidé. Ce manque d'investissement se voit dans l'indicateur dépenses d'équipements brut sur la population, qui est de 225, alors que celle de la strate est de 253, soit 12 % de moins. Autrement dit, la ville investit 12 % de moins que la strate. Comment voulez-vous que les choses s'arrangent ? Que faites-vous de cet argent ? Notre ville a un gros budget, mais elle dépense énormément, notamment en ce qui concerne les charges générales de 9,30 M€ et les charges du personnel 30,8 M€.

Je reviens sur la capacité d'autofinancement qui est si basse chez nous. C'est vrai, c'est l'un des taux les plus bas dans le Val-de-Marne, et peut-être même en France. Un taux de capacité d'autofinancement de 5,5 %, c'est inédit. En 2014, il était de 1,3 %. A quoi sert la capacité d'autofinancement ? C'est justement la capacité de la ville à investir, à rembourser les emprunts et à épargner. C'est la capacité de la ville à être proactive. Cela permet de lancer de nouveaux projets, d'investir dans un nouveau poste de police, dans la vidéosurveillance, de nettoyer nos rues, de rénover nos rues communales, notamment la côte Jules Ferry, de faire de la préemption pour lancer de nouveaux commerces, d'investir dans de nouveaux équipements et matériels, de faciliter la vie des employés municipaux, etc.

Aujourd'hui, le service public laisse à désirer dans toute la ville. Vous venez de fermer le garage municipal. L'état de la piscine est déplorable. Il faudrait peut-être prévoir un remplaçant. L'été approche et les Villeneuvois aimeraient profiter de leurs équipements publics. Sans une gestion stricte des dépenses, vous ne ferez pas d'économies, et donc pas d'investissements. C'est mathématique. L'argent doit servir à tous les Villeneuvois et il doit être géré avec rigueur puisque c'est de l'argent public. Cependant, l'argent est dilapidé, tous les projets sont repoussés à l'année suivante et les problèmes s'accumulent.

Les Villeneuvois n'en peuvent plus et ils le disent. La ville va mal depuis ces 10 dernières années. Effectivement, j'ai étudié la situation des années précédentes. Malheureusement, aucune évolution de la CAF depuis 2014. Le ratio était de 1,3 %, c'est-à-dire une CAF de seulement 700 k€, pour 53 M€ de budget de fonctionnement en 2014. Il n'y a aucun investissement dans la ville. Cette ville meurt à petit feu. Il est urgent d'agir.

Je terminerai avec une dernière remarque. Vous utilisez souvent l'excuse : « ce n'est pas de la compétence de la ville ». Vous avez, Madame la Maire, la clause générale de compétence. Vous avez l'obligation d'intervenir sur tous les problèmes, dès que vous avez constaté les faits, et sur tous les territoires des Villeneuvois. C'est votre rôle et votre devoir de maire. A ce sujet, vous avez dû recevoir le courrier du Préfet vous demandant de nettoyer les déchets dans le quartier de Belleplace-Blandin, sur une parcelle appartenant à l'EPA ORSA, car la qualité de vie des citoyens en dépend. Merci d'intervenir rapidement.

M. HENRY

M. BIYIK, je ne répondrai pas à vos questions, parce que c'est désolant de voir le nombre de bêtises et de choses fausses que vous utilisez. Vous comparez la situation de Villeneuve-Saint-Georges avec celle de villes de strates différentes, quand cela vous arrange. La situation dépend aussi de la continuité des mandats de chaque ville. Je ne vous répondrai pas.

Le Conseil municipal,

**Hors la présence de Madame la Maire, Daniel HENRY, 1^{ère} adjoint, élu Président de séance,
Par 22 voix pour,
Michel FAISSE et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,
Birol BIYIK ayant voté contre,**

Approuve le compte administratif 2018 du budget ville tel que présenté ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 VILLE

	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
	RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	
TOTAL GENERAL	10 256 902,05	(w)	10 701 764,78	(x)	58 401 784,16	(y)	55 289 213,73	(z)
RESULTAT BRUT			-444 862,73	(a=w-x)	3 112 570,43			(b=y-z)
RESULTATS N-1			-330 803,36	(m)	3 628 567,77			(n)
RESULTAT SANS RAR			-775 666,09	(f=a-m)	6 741 138,20		0,00	(j=b+n)
RESTES A REALISER	43 671,95	(c)	3 389 542,19	(d)				
SOLDE DES RESTES A REALISER			-3 345 870,24	(e=c-d)				(o)
RESULTAT DEFINITIF 2018			-4 121 536,33	(g=f+e)	6 741 138,20			(h=o+j)
RESULTAT NET					2 619 601,87			(i=g+h)
	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
	RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	
OPERATION REELLES	8 454 349,47		10 602 098,44		58 302 117,82		53 486 661,15	
OPERATIONS D'ORDRE	1 802 552,58		99 666,34		99 666,34		1 802 552,58	
TOTAL GENERAL	10 256 902,05		10 701 764,78		58 401 784,16		55 289 213,73	
RESULTAT N-1			- 330 803,36		3 628 567,77			
SOLDE DES RESTES A REALISER			- 3 345 870,24					
RESULTAT 2018					2 619 601,87			

7- Approbation du compte de gestion 2018 – Budget principal

M. HENRY

Le compte de gestion de la commune, c'est le résultat financier présenté par la Trésorerie principale, et qui doit correspondre au contrat administratif. Le compte de gestion a été analysé par notre Trésorière qui a dressé un procès-verbal certifiant que le compte administratif correspondait au compte de gestion. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, pour le budget principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal,

Par 25 voix pour,

Birol BIYIK ayant voté contre,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorière, pour le budget principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8- Affectation du résultat de l'exercice 2018 - Budget principal

M. HENRY

Nous venons de valider la gestion financière de la commune pour l'année 2018. Il est proposé maintenant d'affecter le résultat de 2018 du budget principal. Comme nous venons de l'évoquer, le résultat est en positif. Je vous propose donc aujourd'hui de réaffecter les deux soldes, c'est-à-dire d'affecter le solde des 6 741 138,2 € à la section de fonctionnement pour 2 619 601 €, et à la section d'investissements pour 4 121 536 €.

Le Conseil municipal,

**Par 24 voix pour,
Cindy DALAIZE s'étant abstenue,
Birol BIYIK ayant voté contre,**

Constate le résultat de fonctionnement et de procéder à l'affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget principal, telle qu'indiquée ci-dessous :

I Résultat à affecter	
Résultat comptable de fonctionnement de l'exercice 2018	3 112 570.43 €
+ Résultat antérieur reporté de fonctionnement	3 628 567.77 €
= Résultat cumulé de fonctionnement (résultat à affecter si >0)	= 6 741 138.20 €

II Affectation	
1°) Affectation prioritaire : Couverture des déficits	
Apurement du déficit d'investissement (affectation au 1068)	1 486 436.69 €
Détermination du déficit d'investissement :	
Résultat d'investissement de l'exercice 2018	- 444 862.73 €
+ Résultat antérieur reporté d'investissement	- 330 803.36 €
Résultat avant reports (001)	-775 666.09 €
- Solde des restes à réaliser reportés sur l'exercice 2018	- 3 345 870.24 €
= Résultat cumulé de la section d'investissement	= - 4 121 536.33 €

2°) Affectation du solde :	
- à la section de fonctionnement (report à nouveau 002)	2 619 601.87 €
- à la section d'investissement (réserves 1068)	4 121 536.33 €

9- Fixation des tarifs municipaux

M. HENRY

Comme tous les ans, nous devons voter les tarifs municipaux. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des tarifs qui vous sont proposés. Sachez que globalement, nous avons laissé le même tarif que l'an passé, pour certains d'entre eux. Pour la majorité des tarifs, nous les avons augmentés d'environ 1 à 2 %, sur une moyenne. Il existe des tarifs qui peuvent avoir augmenté de 5 ou 6 %, lorsqu'il s'agit de tarifs très faibles et que l'augmentation ne représente que quelques centimes. Cela se traduit par un pourcentage qui est un peu plus important, mais nous avons globalement une augmentation de 1 à 2 % sur les tarifs qui vous sont indiqués en annexe.

Le Conseil municipal,

**Par 25 voix pour,
Cindy DALAIZE ayant voté contre,**

Fixe, conformément aux tableaux ci-annexés, les tarifs et redevances des services communaux.

10- Remise gracieuse en faveur d'un agent public suite à une régularisation de salaire

M. HENRY

Il s'agit d'une proposition au conseil municipal de faire une remise gracieuse en faveur d'un agent de la ville, sur une régularisation de salaire. Il faut savoir que les agents qui font les régies et autres, ont un engagement de leur part sur les dépenses et sur les comptes. Aujourd'hui, un agent qui était contractuel de la commune, a eu un arrêt maladie de 2016 jusqu'à la fin de son contrat, le 30 septembre 2018. Il y a la mise en place d'un demi-traitement à partir du 90^{ème} jour d'absence.

Compte tenu de ce décalage, les retenues relatives à l'absence de Mme KORTAIA en septembre 2018, ont été effectuées au mois d'octobre. Autrement dit, Mme KORTAIA avait un décalage, un titre de recettes de 347 €, qui devait lui être retiré puisqu'elle n'était plus agent, son contrat finissant au mois de septembre. Il est proposé au conseil municipal d'accorder une remise gracieuse à Mme Fadila KORTAIA concernant sa régularisation de salaire, pour un montant de 374,87 €.

M. FAÏSSE

Le montant est de 347,87 €, ou de 374,85 € ?

M. HENRY

C'est bien 347 €.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde une remise gracieuse à Madame Fadila KORTAIA, concernant sa régularisation de salaire pour un montant de 374,87 €.

11- Marché d'exploitation et de maintenance de chauffage, ventilation et climatisation

M. HENRY

Aujourd'hui, nous avons deux marchés d'exploitation et de maintenance de chauffage, de ventilation et de climatisation. Ce sont à peu près la même technicité et les mêmes entreprises qui interviennent. Toutefois, le 1^{er} marché d'exploitation de la maintenance du chauffage arrive à échéance le 31 août 2019. Le 2^e marché de ventilation et de climatisation arrive à échéance le 31 août 2020. Généralement, ces marchés ont une durée de 4 ans, mais on peut les arrêter au bout de 2 ou 3 ans, ou plus.

Ainsi, pour cette délibération, nous vous proposons d'arrêter le marché de ventilation d'un montant de 10 k€ à 2019, afin de repasser à un marché global en concurrence sur la partie chauffage, ventilation et climatisation, ensemble, pour repartir sur un nouveau marché, renouvelable sur une durée de 4 ans.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à lancer la procédure de mise en concurrence sur la base du dossier de consultation établi par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) de la ville pour une période d'un an renouvelable tacitement pour une durée maximum de 4 ans,

Signe le marché avec l'entreprise qui sera déclarée attributaire par la commission d'appel d'offres,

Prend tous les actes et décisions nécessaires dans le cadre de cette procédure.

12- Modification du tableau des effectifs du personnel communal

M. JONCRET

A chaque Conseil, il est proposé d'adapter le tableau des effectifs en fonction des besoins de la collectivité, avec des modifications de postes ou des procédures de recrutement. C'est le cas aujourd'hui pour un certain nombre de services de la collectivité, de la Direction des affaires juridiques, de la Direction de la communication événementielle, de la Direction des Finances, du service jeunesse, du service de la politique et réussite éducative, des besoins de service travaux d'entretien et de magasin.

Ainsi, il s'agit de décider la modification du tableau des effectifs du personnel communal à compter du 15 avril 2019, de dire que les effectifs seront fixés à cette date et que les dépenses affectées seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 15 avril 2019, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	47		+ 1	48
Rédacteur à temps complet	14	- 1		13
Attaché à temps complet	37		+ 2	39
Adjoint technique à temps complet	253	-1		252
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	46	-1		45
Agent de maîtrise à temps complet	16		+ 1	17
Psychologue de classe normale à temps complet	0		+ 1	1
Psychologue de classe normale à temps non complet 22h00	1	-1		0
Animateur à temps complet	11		+ 1	12
Animateur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	8	-1		7
TOTAL	433	- 5	+ 6	434

Dit que les effectifs sont fixés au 15 avril 2019,

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

13- Création d'un groupement de commandes avec le CCAS de Villeneuve-Saint-Georges pour la fourniture de denrées alimentaires

M. HENRY

La délibération n°13 concerne la création d'un groupement de commandes sur la fourniture des denrées alimentaires, entre la ville et le CCAS de Villeneuve-Saint-Georges. Aujourd'hui, chacun a passé ses commandes de manière séparée. Nous proposons donc de regrouper le prochain marché d'accords-cadres sur les denrées alimentaires.

L'accord-cadre fera l'objet de plusieurs lots de type alimentaire. Il aura une durée de 4 ans maximum à compter de la notification, pour un montant annuel de 250 k€ HT. La commune sera en charge de l'organisation et de la mise en concurrence, relative à l'objet de création de ce groupement de commandes. Il vous est proposé le principe de constitution d'un groupement de commandes entre le CCAS et la ville de Villeneuve-Saint-Georges, pour les fournitures de denrées alimentaires.

Mme la Maire

Pour information, le CCAS que je préside, a voté dans ce sens lors de son dernier CA, il y a quelques jours.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le CCAS de Villeneuve-Saint-Georges pour la fourniture de denrées alimentaires,

Autorise la Maire à signer le projet de convention de groupement et tous documents afférents audit groupement,

Charge la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

14- Approbation du règlement intérieur de la Micro-Folie en Maison des projets

Mme la Maire

Je présente le règlement intérieur pour les usagers de la Micro-Folie en l'absence, tout à fait excusée, de M. POIRET.

Nous avons délibéré le 27 septembre 2018 au sujet de la volonté d'implanter une Micro-Folie. La Micro-Folie est inspirée des emblématiques Folies de Bernard TSCHUMI, architecte du parc de la Villette. La Micro-Folie est un projet culturel novateur, au service d'un territoire, et qui contribue aux dispositifs d'éducation culturelle et de soutien à la création artistique, ou encore à la politique de la ville.

La Micro-Folie de Villeneuve-Saint-Georges sera un nouvel équipement municipal, ouvert à toutes et tous, dont l'ouverture est prévue avant l'été 2019, donc très prochainement. Elle sera la première à s'implanter dans le Val-de-Marne, confirmant ainsi l'ambition de la ville en matière d'ouverture à la culture au plus grand nombre.

Implantée au sein de la Maison des projets, elle sera composée de 4 espaces : un musée numérique, un espace de réalité virtuelle, un espace de convivialité avec des livres et des jeux, et un atelier Fablab. Ses objectifs sont :

- permettre à l'ensemble des Villeneuvois, d'accéder aux contenus culturels des grandes institutions, comme le musée du Louvre ;
- sensibiliser aux pratiques numériques dans sa dimension artistique ;
- accompagner et soutenir les initiatives locales en s'appuyant sur la créativité des habitants, afin qu'ils deviennent acteurs de la vie culturelle ;
- valoriser le centre ancien, compte tenu de son implantation dans la Maison des projets, qui se dotera ainsi d'un dispositif expérimental et novateur.

Afin d'assurer au mieux l'utilisation des lieux et des outils numériques qui en font partie, ce nouvel équipement nécessite la mise en place d'un règlement intérieur. Ce dernier détermine toutes les conditions de fonctionnement des différents espaces de la Micro-Folie pour les usagers, sur les questions essentielles qui sont les missions, l'accessibilité, le respect de la sécurité des biens et des personnes, et les conditions d'utilisation des différents modules.

Les horaires d'ouverture et les périodes de fermeture de la Micro-Folie sont fixés par l'administration municipale, affichés et portés à la connaissance du public. L'équipement sera ouvert du mercredi au samedi. Il accueillera les groupes le mercredi, jeudi et vendredi, et le tout public, le mercredi et le samedi. L'accès est libre pour le public et sur réservation pour les groupes. Evidemment, le règlement intérieur va bien au-delà, concernant l'ensemble des dispositions à respecter pour le bon fonctionnement de cet espace.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de règlement intérieur de la Micro-Folie, ci-annexé.

Dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet dès l'ouverture de la Micro-Folie.

15- Urban Trail de Villeneuve-Saint-Georges : définition des modalités d'inscriptions

M. BELVA

La course Urban Trail de Villeneuve-Saint-Georges en est à sa 3^{ème} édition, avec cette année une modification dans les modalités de l'inscription. Depuis 2016, la commune organise chaque année un Urban Trail. Les objectifs de cet évènement sportif sont :

- de conforter Villeneuve-Saint-Georges dans sa position de « ville sportive » ;
- d'encourager la pratique sportive de chacun ;
- de représenter un moment fédérateur, tant pour la population que pour les sportives et sportifs.

Les trois premières éditions ont été appréciées par les sportifs, et ont permis de conforter la place et la visibilité de l'organisation de ce nouvel évènement. Pour la 4^{ème} édition, qui aura lieu le dimanche 19 mai 2019, la commune souhaite que l'Urban Trail revête une nouvelle dimension solidaire, en rendant hommage au Caporal Geoffroy HENRY, disparu lors du tragique évènement

de septembre dernier, et, à travers lui, aux liens historiques et indéfectibles qui unissent Villeneuve-Saint-Georges et les pompiers.

Dans ce cadre, il est proposé que la commune reverse l'intégralité des sommes correspondantes aux inscriptions à la course, à l'Association pour le Développement des Œuvres Sociales des Sapeurs-Pompiers de Paris (ADOSSPP). De plus, afin d'augmenter la visibilité de la course et de faciliter l'enregistrement des inscriptions, il paraît opportun de faire appel, comme les années précédentes, à un site d'inscription en ligne. Ainsi, en accord avec l'Association AGISS, pour le compte de la commune, la plateforme Top Chrono pourra assurer l'inscription de la course et percevoir directement les recettes correspondantes.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver :

- le principe du recours au site d'inscription en ligne Top Chrono qui est fiable ;
 - le projet de convention de mandat entre la commune et l'Association pour le Développement des Œuvres Sociales des Sapeurs-Pompiers de Paris ;
 - le principe du don de l'ensemble des recettes issues des inscriptions de la course à l'association.
- Du fait du don, les recettes correspondantes seront directement perçues par l'association auprès du site d'inscription en ligne Top Chrono, grâce à une convention.

Je voudrais également faire un petit *teaser* afin de bien vendre la course, en précisant que cette année, elle part de Villeneuve Triage. Son parcours passe par tous les quartiers. Elle va traverser le fort pour faire découvrir aux Villeneuvois et aux non-locaux, ce qu'est le fort et ce qui est au départ de Triage, afin de découvrir tous les quartiers.

Mme la Maire

Il y a 2 formules possibles : pour les plus sportifs et ceux un peu moins sportifs, avec 4 courses au total. C'est donc une initiative sportive plus solidaire et populaire

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le principe du recours au site d'inscription en ligne TOP CHRONO,

Approuve le projet de convention de mandat entre la commune et l'Association pour le Développement des Œuvres Sociales des Sapeurs-Pompiers de Paris (ADOSSPP) ci annexée,

Approuve le principe du don de l'ensemble des recettes issues des inscriptions à la course à l'association ADOSSPP,

Dit que, du fait du don, les recettes correspondantes seront directement perçues par l'association ADOSSPP auprès du site d'inscription en ligne TOP CHRONO.

Mme la Maire

Lors de notre dernier conseil municipal, nous avons formulé un vœu pour dénoncer et demander l'arrêt du projet de loi de privatisation des aéroports de Paris. Mardi dernier, plus de 200 parlementaires de sensibilités politiques différentes, ont pris une belle initiative démocratique pour ramener la question de cette privatisation de l'aéroport de Paris devant les citoyens.

Face à un aussi enjeu stratégique, et alors que les Français sont nombreux à regretter de n'avoir rien pu faire contre la privatisation des autoroutes, un référendum d'initiative populaire est le meilleur moyen de ramener le débat sur le fond. Pour conforter la démarche des parlementaires, plus de 4

700 000 électeurs inscrits sur les listes électorales doivent aussi demander la tenue d'un référendum. A Villeneuve-Saint-Georges, nous sommes particulièrement concernés par cette question, à cause de la proximité de l'aéroport d'Orly et des nuisances subies par les habitants, au quotidien, du fait du décollage et de l'atterrissage des avions. Sachez que je m'impliquerai pleinement, et je suis sûre que vous serez également nombreux à le faire, dans la mobilisation des Villeneuveises et Villeneuvois dans ce sens. Etant donné qu'il faut avoir plus de 4 000 000 d'électeurs inscrits demandant ce référendum, il faut avoir conscience que le débat sur la privatisation des aéroports de Paris ne concerne pas uniquement les riverains des aéroports parisiens. Cela pose également la question des choix stratégiques au niveau national, au sujet de : quels services publics avons-nous besoin ? Est-ce que ce sont des services publics soucieux de questions environnementales et écologiques, permettant des solidarités territoriales pour le service public, rendu à toutes et à tous, quelle que soit sa situation sociale ou géographique ? Cette question a donc de nouveaux rebondissements.

Mme la Maire

Deux vœux vont maintenant être formulés.

M. FAÏSSE

Je tiens à vous signaler que j'ai eu connaissance des vœux seulement une fois arrivé au conseil municipal. Cela n'est pas normal parce que nous n'avons pas le temps de les lire, de se préparer, ni d'avoir des arguments pour répondre. Je n'assisterai donc pas aux vœux.

Le quorum n'étant plus atteint, la séance est levée.

Fin de séance à 21h30

Index

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe ou l'exactitude des éléments suivants :

AGISS	27	régies	23
MO	5		